

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du Maire, Monsieur Michel MOREL.

Étaient présents : M. Michel MOREL, M. Jean-Baptiste GALLIOT, M. Denis BERTIN-GUYON, Mme Marie-Christine POIX, Mme Rose-May GIORGIANNI, M. Jean-Charles CATTIN, Mme Christel GERBER, M. Daniel POIX, M. Anthony BONNEFOY, M. Antoine GRAF, M. Denis POIX-DAUDE, M. Daniel GRAF, Mme Isabelle ANDREZ.

Étaient absents excusés : Mme Aurélie WALTZER qui donne pouvoir à M. Michel MOREL, M. Éric BARBE qui donne pouvoir à M. Jean-Baptiste GALLIOT, Mme Roxane RAWYLER qui donne pouvoir à Antoine Graf, Mme Danièle BIESSE qui donne pouvoir à M. Denis POIX DAUDE.

Étaient absents : Mme Céline BLONDEAU, Mme BAUD Isabelle.

Secrétaire de séance : M. Denis BERTIN-GUYON.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 18 février 2025. Sans observation, le procès-verbal du 18 février 2025 est adopté.

Points 1 à 6 : Approbation des Compte de Gestion 2024 – Comptes Administratifs 2024 – Affectation des résultats 2024

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que les comptes de gestion de l'année 2024 sont conformes aux comptes administratifs de la commune et ceci pour tous les budgets cités ci-dessous.

M. BILLOT, de la société Analis Fiance, expose les différents comptes à l'assemblée délibérante.

Monsieur Le Maire sort de la salle du Conseil durant les votes des différents budgets.

1a-1b-1c / BUDGET CIMETIÈRE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	16 902.90 €	43 100.00 €
RECETTES	0.00 €	26 927.05 €
RÉSULTAT	-16 902.90 €	-16 172.95 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	-33 075.85 €	

2a-2b-2c / BUDGET EAU

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	10 770.81 €	261 641.69 €
RECETTES	134 922.25 €	500 292.80 €
RÉSULTAT	124 151.44 €	238 651.11 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	362 802.55 €	

3a-3b-3c / BUDGET BOIS

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	57 977.76 €	126 983.86 €
RECETTES	11 132.03 €	160 331.16 €
RÉSULTAT	-46 845.73 €	33 347.30
RÉSULTAT DE CLÔTURE	-13 498.43 €	

4a-4b-4c / BUDGET MICROCENTRALE

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	4 794.38 €	19 157.09 €
RECETTES	66 378.56 €	89 886.08 €
RÉSULTAT	61 584.18 €	70 728.99 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	132 313.17 €	

5a-5b-5c / BUDGET Lotissement LES PERRIÈRES 2

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	0.00 €	175 889.50 €
RECETTES	0.00 €	339 405.00 €
RÉSULTAT	0.00 €	163 515.50 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	163 515.50 €	

6a-6b-6c / BUDGET COMMUNAL

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	2 325 791.59 €	1 725 493.85 €
RECETTES	1 556 578.29 €	2 835 150.70 €
RÉSULTAT	-769 213.30 €	1 109 656.85 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	340 443.55 €	

POINTS 1 à 6 :**DÉLIBÉRATIONS VOTÉES À L'UNANIMITÉ**

Points 7 à 12 : Vote des Budgets Primitifs 2025

7/ BUDGET PRÉVISIONNEL CIMETIÈRE 2025

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	100 978.75 €	53 805.80 €
RECETTES	100 978.75 €	53 805.80 €

8/ BUDGET PRÉVISIONNEL EAU 2025

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	287 308.00 €	172 583.44 €
RECETTES	354 774.26 €	172 583.44 €

9/ BUDGET PRÉVISIONNEL BOIS 2025

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	277 923.30 €	99 845.73 €
RECETTES	278 637.04 €	99 845.73 €

10/BUDGET PRÉVISIONNEL MICROCENTRALE 2025

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	120 523.37 €	54 258.38 €
RECETTES	144 648.37 €	75 605.18 €

11/BUDGET PRÉVISIONNEL LOTISSEMENT LES PERRIÈRES 2 2025

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	510 642.50 €	0.00 €
RECETTES	510 642.50 €	0.00 €

12/BUDGET PRÉVISIONNEL COMMUNAL 2025

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	1 820 194.90 €	2 954 435.18 €
RECETTES	2 758 609.55 €	3 144 026.68 €

POINTS 7 à 12

DÉLIBÉRATIONS VOTÉES À L'UNANIMITÉ

Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des impôts directs locaux pour 2025 sans variation.

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 31,47 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties : 28,16 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 21,52 %
- Taxe d'Habitation : 14,36 %

-Vote à l'unanimité-

La séance est levée à 20h30.

Fait à Jougne, Le 15 avril 2025

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

Denis BERTIN GUYON



LE MAIRE,



Michel MOREL